

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MMES HAMARD Marie-Claude, COCHARD Virginie, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEGIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, MM MUHAMMAD Nooruddine, COULAS Frédéric, SIRJEAN Benjamin, BUREAU Arnaud, RENOUEM Emmanuel, SAULOUP Hugues, PARE Joël, MMES ORHAN Annie, MELLIER Nicole, VERGER PRAT Isabelle, POMMIER Céline.

Étaient excusés :

- M Bernard GABORIAUD, qui avait donné pouvoir à M Daniel CHALET.
- Mme Isabel CROSVILLE, qui n'a pas donné de pouvoir.
- Mme Anne ROBIN, qui n'a pas donné de pouvoir.
- Mme Danielle THIBAUT qui n'a pas donné de pouvoir.
- M Hugues SAULOUP, a donné pouvoir à Mme Isabelle VERGER PRAT après son départ.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BAUDEY.

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Christine JEMIN (Directrice Générale des Services) et Mme Sophie DAILLÈRE (Service Administratif).

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes:

1/ d'ajouter 3 points supplémentaires :

Commission Patrimoine :

→ Salle Emile JOULAIN – rideaux de scène et armoires de froid.

Commission Voirie :

→ SISTO – implantation des conteneurs.

→ Service Technique – atelier – acquisition perceuse-visseuse.

2/ de retirer le point suivant :

Commission Urbanisme :

→ Droit de préemption – « commerces ».

3/ les modifications ou précisions suivantes :

Commission Patrimoine :

→ Camping – récupérateur eaux – nouveau devis

Commission Voirie :

→ Aménagement rue CANDAISE – ravalement mur voisin du parking – devis CTA

→ Zone de la GROSSE PIERRE – travaux supplémentaires – devis JUGE – avenant

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les informations relatives aux décisions prises par délégation :

→ **Réhabilitation et extension de la salle Emile JOULAIN :**

Lot n°7 – MENUISERIES – sous-traitance pour le parquet et les plinthes – Titulaire : ROUSSEAU – Sous-traitant : EURL VTI – Argenton les Vallées (79) pour un montant HT de 34 436,50 €.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de Jean-François BONSERGENT – Conseiller Général**

M. le Conseiller Général présente son agenda.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ **Commission « FINANCES » :**

→ **Admission en non valeur – TLE due par BEDIN'VEST – rue des Sources**

Monsieur le Maire précise au Conseil que la commune avait délivré en 2005 un permis de construire pour la réalisation de logements, rue des Sources.

La Taxe Locale d'Équipement découlant de cette construction s'élevait à 3.919 €. Désormais la société est en liquidation judiciaire. La Direction Départementale des Finances Publiques d'ANGERS demande d'inscrire en « admission en non valeur » les sommes non recouvrées à ce jour, à savoir : 1.688 € (1.509 € + 74 € majorations + 105 € d'intérêts).

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « PERSONNEL »**

→ **Personnel – Service Administratif - Remplacement agent – congé maternité**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à organiser le remplacement de cet agent et de signer un contrat à durée déterminée avec la nouvelle personne du 1^{er} septembre 2011 au 31 janvier 2012.

Adoption à l'unanimité.

→ **Personnel – Service Technique : « espaces verts » – Remplacement agent – congé parental**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer un contrat à durée déterminée avec la personne remplaçante, du 16 août 2011 au 31 mars 2012.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabelle VERGER PRAT

Compte rendu du 23/06/2011 :

⇒ **Le Journal du Lion de Juillet Août 2011 :**

⇒ La distribution des bulletins s'est déroulée la semaine dernière, quelques conseillers municipaux n'ont pas reçu ce journal.

M BOURGEOIS demande aux conseillers municipaux qui n'ont pas reçu le bulletin, de poser la question à leur voisinage pour savoir si celui-ci a bien été distribué et de l'avertir. Une réflexion sera menée afin de trouver une autre solution de distribution plus fiable.

⇒ Numéro de septembre : distribution prévue fin août

⇒ Dossier central : « la Vie Associative » avec le forum qui se déroulera le 10/09/11

⇒ Suite aux réclamations pour mauvaises distributions, un courrier a été reçu pour indiquer que les prestations depuis le début de l'année ne seront pas facturées.

⇒ Site Internet :

- Problème d'affichage pour la newsletter : réglé depuis le 1^{er} juin
- Statistiques de fréquentation : juin meilleur mois
 - 3823 visites à la fin du mois
 - 5126 visiteurs

Les rubriques les plus consultées sont les suivantes : Plan de la ville / rubrique d'actualités / Piscine / Manifestations / collecte des déchets / agenda.

⇒ ITINER'ART :

- L'inauguration du 18 juin s'est très bien déroulée : elle aurait mérité une plus grande mobilisation des Lionnais.

- Apéritif champêtre samedi 25 juin sur les Berges de l'OUDON.

- Journée de clôture le 17 juillet Square des Villes Jumelées.

⇒ Festivités du 14 juillet 2011 :

- Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet, suivi d'un bal populaire avec un nouvel orchestre.

- Le 14 juillet :

- Concours de pêche
- Revue des pompiers à 9h
- Les courses cyclistes à partir de 13h
- Concours de pétanque

- Le 17 juillet :

Journée des commerçants :

- Vide-grenier

Comice agricole

Salon des collectionneurs

⇒ Camping :

- Rencontre avec la société RECREA le 15 juin

En gestion : MORANNES et BLOIS

Points positifs : - pays de randonnées

- pôle hippique

- Demande de la municipalité d'établir 3 scénarii (en cours) – les résultats seront annoncés pour cet hiver :

- Exploitation prudente,
- Exploitation normale,
- Exploitation de développement.

M le Maire ajoute : depuis vendredi, un deuxième groupe sollicite la commune et souhaite visiter le camping le mardi 23/08/11.

⇒ Bibliothèque municipale :

Rencontre avec Monsieur RENARD – Directeur de la BDP (Bibliothèque de prêt)

Les critères à respecter sont les suivants pour permettre un accompagnement par le CG 49 :

- ☞ 0.07 m² par habitant pour un minimum de 100 m²,
- ☞ 1 salarié,
- ☞ 12 heures d'ouverture minimum, par semaine
- ☞ Budget : 1 à 2 €/habitant/an,

Vision à définir pour une solution classée médiathèque ? Le déménagement est prévu en début d'année 2012.

⇒ Plan de la ville :

Dossier en cours – parution du plan courant juillet.

⇒ Dénomination espace jeux pour les enfants près du minigolf :

- Proposition de la commission :

« L'Isle aux enfants »

⇒ Compte rendu réalisé par M BOURGEOIS des différentes réunions

⇒ Divers :

- Un concert de Noël sera donné le 11 décembre 2011 avec :
 - ☞ L'orchestre du Lycée David d'ANGERS – OLDA
 - ☞ L'orchestre de l'Anjou Bleu Pays Segréen – OPHAS
- Poneys : la manifestation du 19 juin 2011 s'est très bien déroulée.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VERGER PRAT

Compte rendu du 21/06/11 :

- Salles municipales : (point traité ci-dessous)
 - nouvelle proposition pour 2 conventions de prêt de matériel en lien avec les tarifs publics 2011 votés le 06/12/2010 :
 - L'une concernant les associations lionnaises et particuliers lionnais
 - L'autre pour les associations non lionnaises et particuliers non lionnais
 - coût du transport
 - demande aux administrés de confirmer la réservation au minimum 15 jours avant la date, avec dépôt des documents : attestation d'assurance, chèque de garantie. Tout dossier incomplet entrainera l'annulation de la réservation.
- Salle Emile JOULAIN (point traité ci-dessous)
 - avenants au marché

Arrivée en séance de Madame Annie ORHAN.

- Camping (point traité ci-dessous)
 - récupérateur eaux pluviales
- Presbytère :
 - le dossier sera repris par la commission après l'avis du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
- Bibliothèque
 - devis en attente pour les sols et les stores (prochain Conseil)
- Atelier technique : (point traité ci-dessous)
 - rallonge pour les manifestations
- Service administratif : (points traités ci-dessous)
 - acquisition photocopieur
 - acquisition chariot
- Salle de la Mare aux Coqs (point traité ci-dessous)
 - porte du bar
- Espace ARLEQUIN (point traité ci-dessous)
 - baie informatique

M BUREAU demande : qu'est-ce qu'une baie informatique ?

M ROUSSEAU répond : c'est une extension pour le réseau afin de le rendre plus performant dans son fonctionnement.

→ **Salles Municipales – convention de prêt de matériel**

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les deux nouveaux projets de convention qui ont été présentés en séance.

Adoption à l'unanimité.

→ **Service Administratif – acquisition photocopieur – entreprise DBR et maintenance**

Après une consultation de différents fournisseurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la société DBR pour l'acquisition d'un photocopieur KONICA C 452 – 45 pages/mn – noir et blanc et couleurs.

Montant du devis : 6 315 € HT + maintenance (0,0039 € HT la copie noire et 0.037 € HT la copie couleur).

La livraison, la formation ainsi que l'installation par rapport au réseau ont été négociées dans ce prix.

Adoption à l'unanimité.

→ **Service Administratif – acquisition chariot – entreprise HEULIN ROUSSEAU**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir un chariot pour le transport de marchandises (banque alimentaire) auprès de la Société HEULIN ROUSSEAU pour un montant HT de 73,90 €.

Adoption à l'unanimité.

→ **Salle de la MARE AUX COQS – portes du bar – entreprise ATELIER MICHEL**

Montant du devis proposé pour le changement des deux portes fenêtres : 1 750 € HT

Adoption à l'unanimité.

→ **Camping - récupérateur eaux pluviales – entreprise FRANSBONHOMME**

Montant du nouveau devis proposé : 299.03 € HT

Adoption à l'unanimité.

→ **Atelier Technique – rallonge électrique pour les manifestations et installation des disjoncteurs – entreprise CGED**

Montant pour la rallonge (sans l'installation des disjoncteurs) : 481,48 € HT

Adoption à l'unanimité.

→ **Salle Emile JOULAIN : avenants positifs et négatifs par rapport à la signature du marché et devis liés aux tentures de la scène.**

- ♦ Avenants plus-values – entreprise ROUSSEAU – Lots 2 et 7 :

Lot 2 – porte-rideaux	298.70 € HT
Lot 7 – bloc porte	2 160.00 € HT
Lot 7 – coffre habillage	544.32 € HT
TOTAL	3 003,02 € HT

- ♦ Avenant moins-value – entreprise ALBATI – Lot 5 :

Lot 5 – bloc porte	2 595.20 € HT
TOTAL	2 595.20 € HT

Soit une différence de : + 407,82 € HT

Vote : 23 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.

→ **Salle Emile JOULAIN – rideaux de scène : CONFORT HABITAT et armoires de froid : THIRODE**

Rideaux de scène – CONFORT HABITAT – montant du devis : 11 085,00 € HT

2 armoires de froid – THIRODE – matériel industriel – devis : 3 384,00 € HT

Mme MELLIER demande : la scène était-elle prévue dans le marché car nous votons les rideaux de scène avant la scène ?

M PERRAULT : La scène est incluse dans le budget de 50 K€ voté pour l'opération. La position n'est pas définitive pour le moment. Nous sommes en étude et avons deux

solutions : La modification de la scène actuelle ou l'implantation d'une nouvelle. Le vote sur les rideaux est proposé ce soir pour permettre de tenir les délais de fabrication. M le Maire ajoute : Dans les deux cas, les rideaux proposés au vote ce soir sont compatibles. Nous voterons la solution scène en septembre après retour des éléments nous manquant.

Vote : 23 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.

→ **Espace ARLEQUIN – baie informatique – CADOT SAGET**

Montant du devis : 838,00 € HT

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 28/06/11 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 Permis de Construire (dont 5 pour la ZAC DURVAL)
- 4 Déclarations Préalables
- 10 Certificats d'Urbanisme
- 6 Droits de préemption – sans suite

↳ Droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux (ce point a été retiré de l'ordre du jour de la séance de Conseil)

↳ Acquisition terrains LABALTE – près de la GUENELLE (point traité ci-dessous)

↳ Point sur l'élaboration du PLU :

Rencontre avec le Cabinet DEROUINEAU pour une réunion de travail sur le zonage du PLU. Les modifications proposées sont les suivantes :

- Ouverture de la ZAC DURVAL pour les tranches restantes,
- Certaines parcelles secteur UB en secteur agricole,
- La parcelle des services techniques intégrée en zone artisanale
- Zones à définir : UA/UB – zone agricole
- La parcelle isolée de la zone de la GROSSE PIERRE sera intégrée en zone artisanale

→ **Acquisition terrains famille LABALTE – près de la GUENELLE**

Suite aux différentes négociations avec le notaire de la famille, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles classées en zone réservée pour les équipements publics. Elles sont cadastrées B 1483 et B 1484 (secteur de la GUENELLE), d'une superficie totale de 15 017 m². L'acquisition se fait pour un montant total de 85.000 € + frais notariés.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 28/06/11 :

➤ Rue CANDAISE - aménagement

- La maison A.E.C.S. a été démolie
- Les travaux se poursuivent

- L'agencement de la rue s'effectuera avec l'aménagement piétonnier
- Travaux supplémentaires demandés à l'entreprise BEZIER (point traité ci-dessous)

M CHALET présente au Conseil un bilan de l'avancée des travaux.

- Terrain à bâtir Michel RICHARD : (point traité ci-dessous)
 - devis effacement des réseaux
- Avenue des Tilleuls : (point traité ci-dessous)
 - avenant travaux supplémentaires – entreprise DURAND
- Lotissement le Bocage : (point traité ci-dessous)
 - Demande de Maine & Loire HABITAT pour rétrocession de la voirie intérieure – position de la collectivité.
- SISTO : (point traité ci-dessous)
 - Réflexion menée en conseil privé concernant le nouveau mode de ramassage des ordures ménagères
 - Approbation de la convention - conteneurs
- Station d'épuration : (point traité ci-dessous)
 - Convention pour le fonctionnement de la station avec la commune de GREZ NEUVILLE.
- Zone Artisanale de la GROSSE PIERRE : (point traité ci-dessous)
 - Travaux supplémentaires - avenant
- Signalétique : (point traité ci-dessous)
 - Devis LACROIX
- Compte rendu de la réunion du 26 juin dernier avec le CAUE concernant le plan de déplacement et de mobilité
 - Les modalités ont été présentées.
 - Rappel de la méthodologie de SEGRE
 - Calendrier mis en place avec une phase d'étude qui durera sur une année :
 - Diagnostic pour hiérarchiser les transports, comprendre les déplacements, la sécurité...
 - Evolution du tissu urbain
 - Nouvelles zones de lotissements
 - Contrat d'accessibilité
 - groupe de travail pour établir un plan afin de faire cohabiter : usagers piétons et véhicules
 - réunion de travail
 - réunion publique
 - présentation au Conseil Municipal
 - prévoir de signer une convention

→ Aménagement rue CANDAISE – entreprise BEZIER – Travaux supplémentaires - Avenant n°1 et ravalement mur riverain

Monsieur le Maire précise au Conseil que dans le cadre des travaux du parking, la commune a confirmé des travaux supplémentaires (réalisation d'un plateau intersection Rues CANDAISE / MERCIER LA VENDEE, d'un nouveau raccordement, de tranchées avec le SIEMML, mise en place de nouveaux potelets, rallonge de clôture ...) pour un montant HT de 10 143 € à l'entreprise BEZIER et ce, à travers un avenant.

Il ajoute que la commune s'était engagée avec le riverain sur la possibilité de faire un ravalement en fonction de l'état visuel après destruction. Celle-ci étant faite, le besoin est confirmé.

Monsieur le Maire propose d'adopter le devis de l'entreprise CTA d'un montant HT de 16 835.28 €.

Vote sur ces deux points : 21 pour, 2 abstentions et 1 contre. Adopté à la majorité.

→ **Terrains à bâtir Michel RICHARD – Effacement des réseaux – ERDF**

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis ERDF pour cet effacement de réseau pour un montant HT de 13 127,09 €.

Vote : 22 pour et 2 contre. Adopté à la majorité.

→ **Avenue des TILLEULS – DURAND – avenant n°1**

Monsieur le Maire précise au Conseil que cet avenant correspond à des travaux supplémentaires demandés par la commune : bordures place Léon COCHARD, traçage sur cette même place, panneaux de signalisation... pour un montant total HT de 3.550 €.

Adoption à l'unanimité.

→ **Lotissement LE BOCAGE – logements sociaux – demande de Maine et Loire HABITAT (MLH) pour rétrocession de la voirie intérieure - position de la collectivité.**

Par courrier en date du 13 mai, Maine & Loire HABITAT propose à la commune de lui rétrocéder la voirie intérieure de l'îlot 52 d'une superficie de 344 m² pour l'euro symbolique, afin que l'ensemble des logements sociaux réalisés par Maine & Loire HABITAT ne supporte pas les charges d'entretien.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission voirie propose de ne pas accepter cette demande en conformité avec les usages de la commune sur ce sujet.

Mme MELLIER : Je souhaite revenir sur la rétrocession des voiries du Bocage, il est dit que nous nous mettons en conformité avec l'usage de la commune, à quel endroit avons-nous des voiries non communales pour MLH ?

M le Maire : pour les résidences : Les trois marchands, Théodore FORESTIER – Fernand HUBERT – Les ROCHETTES : les voiries ne sont pas rétrocédées. Seules les voiries qui traversent et correspondent à des rues sont rétrocédées.

Mme MELLIER : je m'interroge car on autorise la vente de logements sociaux et cela posera des difficultés quand la voirie ne sera pas communale.

M le Maire : quand nous aurons la vente de ces logements là, nous serons très vigilants.

Mme MELLIER : oui car cela posera un problème de rétrocession si les voies sont transférées.

M BONSERGENT : quid des FAUVETTES, des CHARDONNERETS ?

M ROUSSEAU : l'objectif pour la commune, lors de ces rétrocessions, est que la Communauté de Communes puisse ensuite les intégrer dans sa voirie communautaire.

M le Maire : pour cette zone du BOCAGE en discussion, impossible d'intégrer en l'état à ce jour. Lors de la réception où était présente la CCRLA, divers soucis de voirie ont été signalés. (Problème d'avales et de conception)

Mme MELLIER : à terme ?

M BONSERGENT : nous pouvons faire une réserve et leur dire.

M le Maire : Nous devons demander le respect du cahier des charges intercommunal, nous prendrons une délibération en septembre en ce sens, moins pour les zones pavillonnaires et nous la transmettrons à nos bailleurs sociaux.

M CHALET : de ce fait, les parkings ne seront plus privés ?

Mme MELLIER : c'est une interrogation.

M le Maire : Par rapport à l'ordre du jour, pensez-vous que la question de ce jour soit concernée par la réflexion ou nous pouvons répondre ce soir ?

Mme MELLIER : J'aurai préféré avoir un plan car je ne connais pas assez le BOCAGE, pour savoir s'il y a des espaces verts à entretenir...

M MUHAMMAD : à une question précise, il faut une réponse précise. Si nous répondons non, une réflexion pourra se faire plus tard. A ce jour, le secteur ne respecte pas le cahier des charges de la Communauté de Communes. Après mise aux normes, ils pourront revenir.

Répondons « non » à leur proposition, en indiquant qu'une réflexion globale pourrait être menée.

M le Maire : nous faisons donc une réponse négative dans l'état actuel. Par contre s'il y a une mise en conformité, nous serons favorables pour permettre de faciliter l'accèsion, à moyen terme par les locataires actuels. Nous compléterons la délibération en ce sens; Quel avis en ce qui concerne les zones pavillonnaires ?

M BONSERGENT : non pas les zones pavillonnaires, les Trois MARCHANDS ne sont pas concernés.

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner une réponse négative dans l'état actuel car nous ne pouvons intégrer que ce qui est conforme au cahier des charges de la CCRLA, de spécifier que la commune reverra sa position en cas de mise en conformité pour permettre de faciliter l'accèsion.

Adoption à l'unanimité.

→ SISTO – Approbation de la convention pour modalités d'implantation des conteneurs

Monsieur le Maire précise au Conseil que le SISTO a validé lors de son dernier Comité Syndical une proposition de convention à faire valider aux communes du Syndicat. La commune du Lion d'Angers doit donc se positionner.

Monsieur le Maire précise aussi que toutes les modifications demandées par les délégués de la commune ont été acceptées lors du Conseil Syndical.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

Adoption à l'unanimité.

→ SISTO – Implantation des conteneurs

M CHALET présente au Conseil les emplacements proposés pour les zones de collecte, à l'aide du plan de la ville projeté à l'écran.

Il ajoute qu'il faut tenir compte des réseaux aériens et des réseaux enterrés (attention par rapport au niveau du parking du cimetière).

M le Maire : nous devons nous positionner afin de faire une proposition pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés et enterrés. Autant nous avons une quasi certitude sur les conteneurs pour les bacs jaunes verts et bleus, autant il n'y a pas de décision définitive sur la manière de collecter les ordures ménagères en apport volontaire.

C'est un sujet qui est soumis à l'autorisation de Monsieur le Préfet afin d'obtenir un régime dérogatoire à la loi. Il sollicitera d'ailleurs les avis des Conseils de Segré et du Lion sur le sujet. Nous aurons donc à nous positionner en septembre ou octobre.

M CHALET : les travaux d'implantation sont prévus en novembre – décembre sur LE LION D'ANGERS. Le SISTO paiera les semi-enterrés, le surcoût des enterrés sera à la charge de la commune : surcharge financière d'environ 2 600 € par module + frais de voirie.

M PARE : inquiétude des personnes âgées qui n'ont aucun moyen de locomotion...

M le Maire : j'ai demandé aux services de me donner le nombre de personnes ayant + de 75 ans sur le secteur, ou autres personnes ayant des difficultés à se déplacer.

M RENOUE : y aura-t-il une communication aux riverains ?

M le Maire : nous avons prévu une réunion publique le 18 juillet qui a été reportée. Les données du SISTO ne sont pas définitives à ce jour, car elles sont encore en analyse. Nous attendons des décisions du SISTO pour aller vers les riverains. Une réunion publique sera fixée à l'automne, avant les travaux.

Mme COCHARD : Une réunion organisée par le SISTO va être fixée avec les animatrices de chaque relai d'assistantes maternelles, pour connaître leurs besoins. Elles devront répondre à un questionnaire.

Mme BAUDEY : il faudra tenir compte du nombre d'agrément des assistantes maternelles, du nombre de bébés.

M BUREAU : quelle procédure par rapport aux futures zones à aménager? Qui prendra en charge : la commune ou l'aménageur ?

M le Maire : nous n'avons pas le droit de financer une compétence transférée au SISTO. A chaque tranche de 300 habitants dans un nouveau secteur, le SISTO financera et interviendra pour l'implantation de conteneurs.

M MUHAMMAD ajoute : le SISTO a besoin de bénéficier à titre gratuit des emplacements d'implantation des conteneurs. La convention est conclue pour une durée minimale de 15 ans renouvelable, mais sans tacite reconduction. Il faudra donc délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le plan qui vient d'être présenté à l'écran concernant les lieux d'implantation et la nature des conteneurs qui y seront déposés :

3 semi-enterrés – Vert Jaune Bleu :

Rond-point de SEGRE
Rond-point de VERN
Rue de la Pièce Neuve
Etang DRT
Rue Aristide BRIAND
Rue Henri et Robert de CHOLET
Camping
Cimetière, + 1 enterré pour les ordures ménagères (sous réserve)
CHAMP de FOIRE – derrière l'abribus, en format enterrés

1 enterré – Ordures Ménagères (sous réserve) :

Bas de l'avenue des TILLEULS
Rue du MARCHE
Square des Villes Jumelées + 3 Vert Jaune Bleu enterrés

3 Vert Jaune Bleu en aérien au départ (avant travaux)

ZAC Jules VERNE

Adoption à l'unanimité.

→ **STEP – convention pour le fonctionnement de la station avec la commune de GREZ-NEUVILLE.**

Le Conseil avait été invité à signer une convention d'investissement avec la commune de GREZ-NEUVILLE pour la construction de la station. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer une nouvelle convention dans le cadre du fonctionnement de cette station.

Il précise que le Conseil Municipal de GREZ-NEUVILLE l'a adoptée lors de son conseil du 1^{er} juillet.

Adoption à l'unanimité.

→ **Zone Artisanale de la GROSSE PIERRE – travaux supplémentaires liés à la voirie définitive – entreprise JUGE - avenant**

La commune envisage de réaliser la voirie définitive à la fin de l'été. Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter des travaux supplémentaires (simple empiérement voie vers terrain arrière) et de ce fait, de l'autoriser à signer un avenant au marché, avec l'entreprise JUGE, pour un montant HT de 3 497.48 €.

Adoption à l'unanimité.

→ **Signalétique – devis LACROIX**

Montant du devis : 4 128,40 € HT.

Adoption à l'unanimité.

→ **Services Techniques – atelier – acquisition perceuse-visseuse – MARTIN RONDEAU**

Marque BOSCH – 18 V – batteries - montant du devis : 246.10 € HT

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

M SAULOUP quitte la séance en raison d'obligations personnelles. Il donne pouvoir à Mme Isabelle VERGER PRAT.

▣ LOGEMENT : compte rendu du 16/06/2011 :

▪ Travaux Maine & Loire HABITAT :

→ Rue des FAUVETTES, rue de la PIECE NEUVE et rue de la GRANDE CHAUSSEE :
Les travaux ont débuté le 20 juin dernier.

Travaux pour économie d'énergie et réfection du logement : couverture, électricité, sanitaires, accès, clôture, isolation extérieure, remplacement menuiseries, chauffe-eau solaire, poêle à bois et revêtements de sols suivant les besoins.

→ Rue Martin LUTHER KING, rue Robert SCHUMAN et rue du Docteur SCHWEITZER :

Début des travaux : 4 juillet – durée 11 mois.

Isolation extérieure, couverture, isolation combles, remplacement menuiseries, chaudière, sanitaires, électricité et sols suivant les besoins.

→ Courrier de Maine & Loire HABITAT : (*point traité ci-dessous*)

L'accent est mis sur le dispositif de vente de logements.

13 logements sont concernés (rue des MESANGES et impasse de la CHAPINIERE). La commune avait déjà donné son accord pour une première tranche de logements.

Obligation pour l'office HLM de reconstruire un nombre de logements identique dans les 5 ans, pour maintenir constant le nombre de logements sociaux sur la commune.

▪ Attribution de logements vacants :

La commission a proposé des candidats pour la location de 5 logements.

▣ CCAS : compte rendu du 22/06/2011 :

→ Monsieur DUMAS, représentant les personnes handicapées a donné sa démission. Une nouvelle personne va être nommée.

→ Étude d'un dossier d'aide financière et dossiers d'aides aux vacances pour le centre de loisirs et d'aides aux familles pour le financement de voyage scolaire. Ces aides sont accordées suivant des critères définis par la commission.

→ Bilan de la banque alimentaire depuis le début d'année :

39 familles ont été bénéficiaires sur la communauté de communes, dont 22 familles du Lion d'Angers. (Hausse très importante d'enfants sur notre commune).

→ Nombre de demandeurs d'emplois en baisse depuis mai : 141 personnes (151 en mai).

→ Logements sociaux – rue des MESANGES et Impasse de la CHAPINIERE – proposition de vente aux locataires par Maine et Loire HABITAT (MLH).

Monsieur le Maire précise au Conseil que par courrier en date du 20 mai, Maine & Loire HABITAT souhaite obtenir la position du Conseil Municipal par rapport aux ventes de logements anciens à ses occupants.

Les logements qui seront proposés à la vente sont :

4 logements – rue des MESANGES : 2 type 3 et 2 type 4.

9 logements – impasse de la CHAPINIERE : 6 type 3 et 3 type 4.

Il indique les avantages pour la commune :

- Faciliter la réponse aux attentes en terme d'accession sociale
- Maintenir les familles sur site
- Favoriser la mixité sociale sur un groupe de logements

- Apporter une réponse adaptée et sécurisée aux familles locataires depuis de nombreuses années.
- Renouvellement de l'offre avec un engagement de reconstruction d'un nombre égal ou supérieur au nombre de pavillons vendus, dans un délai de 5 ans.

(Pour mémoire : délibération du CM le 2 novembre 2009 – accord de principe pour la vente de 18 logements sis « rue des MESANGES » - « impasse de la GRANDE CHAUSSEE » et « rue des CHARDONNETS »).

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ENFANCE – VIE SCOLAIRE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Virginie COCHARD

Compte rendu du 28/06/11 :

- Les membres de la commission avaient rendez-vous sur le site du minigolf (espace jeux).
- Projection pour les futurs jeux.
- Les membres ont admiré les panneaux ITINER'ART de l'artiste Marie-Sophie ANDRE.
- Résumé de la commission « Enfance Jeunesse » de la Communauté de Communes.
- → Ecole maternelle Edmond Girard : 116 élèves au total répartis en petite section 1^{ère} et 2^{ème} année, moyenne section et grande section. 6 enfants de moins de trois ans seront accueillis conformément à notre quota décidé par l'Inspection Académique.
 - Côté primaire : 192 élèves au total
 - Une classe élémentaire supplémentaire ouvrira en septembre.
 - Les fêtes des écoles se sont bien déroulées.
- La chambre d'Agriculture viendra en septembre au LION D'ANGERS pour une réunion d'information sur les produits locaux. Cette réunion aura lieu soit le mardi 20 septembre, soit le mardi 10 octobre : la date n'est pas encore arrêtée. Madame COCHARD confirmera la date retenue dès qu'elle sera fixée.
- Rencontre avec l'Ecole des Parents (EPE 49) qui est une association nationale. Le groupe REAP sera soutenu par cette association.

Projets :

 - Ateliers parents
 - 2 soirées débat
 - 1 café de parents
 - Travailler avec les différentes associations de parents

Une demande de subvention est en cours.
- La fête de la Musique du RAM (Relai Assistantes Maternelles) s'est déroulée le 21 juin le matin à la Maison des Générations : 31 enfants étaient présents.
- ZESTIVAL : les familles étaient ravies de se rendre sur le site du parc de l'Isle Briand (sécurité). Une amélioration sera possible en termes d'accès en fin d'après-midi.
- RECREA'LION occupera les dortoirs de l'école maternelle et quelques classes de l'école primaire + le réfectoire tout l'été.
- La Base des FRANCAS sera présente sur le stade de la GUENELLE en juillet.

→ Espace de jeux pour enfants – près du mini-golf – Nom proposé pour cet espace

Monsieur le Maire informe le Conseil que les commissions COMMUNICATION et ENFANCE ont travaillé sur ce dossier et proposent d'appeler ce site : « **l'Isle aux enfants** ».

Adoption à l'unanimité.

→ **Ecole maternelle E. Girard – acquisition de 2 ordinateurs (unités centrales) – entreprise A2POINTS**

Dans le cadre du budget alloué à l'école maternelle, au moment du vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil (sur proposition de la directrice) d'acquérir 2 ordinateurs auprès de la société A2POINTS pour un montant total de 738,00 € HT.

Adoption à l'unanimité.

→ **Ecole primaire E. Girard – acquisition divers mobiliers – société CAMIF**

Dans le cadre du budget alloué à l'école primaire, au moment du vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil (sur proposition du directeur) d'acquérir des tables et des chaises, auprès de la CAMIF pour un montant total HT de 2 329,03 €.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 20/06/11 :

➤ **Forum des associations :**

- validation de l'affiche « Forum » réalisée par Benjamin SIRJEAN – organisation de la distribution.

M BOURGEAIS ajoute : « allez voir sur le site Internet, vous y retrouverez cette affiche en couleur et d'autres affiches ont été déposées à l'accueil de la mairie ».

- 25 associations sont inscrites.
- une conférence de presse a eu lieu le 04/07/11 à la Mare aux Coqs.

Mme CHARRAUD remercie les journalistes pour leur présence.

- demande bénévolat et aide pour la journée du Forum des associations à partir de 8h30.

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

→ **Transfert « pouvoir de police » à la Communauté de Communes : assainissement non collectif et accueil des gens du voyage.**

Selon l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent dans certains domaines, les maires des communes membres transfèrent au Président de cet établissement, les attributions lui permettant de réglementer ces activités.

Les domaines concernés sont l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage.

Le transfert du pouvoir de Police de ces domaines sera automatique 1 an après la publication de la loi.

Monsieur le Maire propose au Conseil de transférer au Président de la Communauté de Communes, dès à présent, le pouvoir de police du maire, dans les domaines suivants : assainissement non collectif et accueil des gens du voyage.

Monsieur le Maire devra en informer le Président.

Adoption à l'unanimité.

→ **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

Par courrier en date du 25 mai, M. le Préfet informait les Maires que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) avait travaillé sur un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet reprenait les propositions examinées dans le cadre de plusieurs réunions. Il contient des projets de modification de la carte intercommunale par la rationalisation de certains EPCI et de syndicats.

Ce projet doit être soumis pour avis, aux conseils municipaux et organes délibérants des divers groupements. Un délai de 3 mois est donné pour se prononcer.

La période de consultation expirera le 27 août prochain. A défaut de délibération prise dans le délai imparti, la réponse sera réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil, d'émettre un avis de réponse favorable en ajoutant une position du Conseil qui regrette le manque d'ambition de la proposition de la CDCI par rapport à ce qui est proposé dans les départements limitrophes.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à :

- L'inauguration de la station d'épuration - le 04/11/2011
- L'inauguration de la salle des fêtes Emile JOULAIN - le 19/11/2011
- L'assemblée générale de la Communauté de Communes - le 21/09/2011.

Il rappelle la cérémonie organisée par les pompiers le 14 juillet à 9h00, et la journée piétonne le 17/07/2011.

Clôture de la séance à 23h15.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le **lundi 5 septembre 2011 à 20h30.**



**Le secrétaire de séance,
Véronique BAUDEY**



**Le Maire,
Etienne GLEMOT**